REMPLACEMENT 2022
Métropole - Réunion - Mayotte

BREVET DE TECHNICIEN SUPÉRIEUR AGRICOLE
E7-1 ÉPREUVE INTÉGRATIVE

Option : Développement et animation des territoires ruraux

Durée : 240 minutes

Matériel(s) et document(s) autorisé(s) : **Aucun**

Le sujet comporte 17 pages

SUJET

PLAN VÉLO LOCAL DU GRAND VILLENEUVOIS

Le contexte

La Communauté d'Agglomération du Grand Villeneuvois (CAGV) est un territoire plutôt rural de plus de 50 000 habitants comprenant une ville centre, Villeneuve-sur-Lot, qui compte 23 000 habitants. La faiblesse de l'offre en transports en commun laisse une grande place à l'automobile. Cette ville moyenne connaît ainsi des problèmes de circulation et de pollution que les élus souhaitent réduire.

La situation

À la suite des élections municipales de 2020 et du renouvellement du Conseil d'Agglomération du Grand Villeneuvois, la commission développement durable a remis en discussion un projet de développement de l'utilisation du vélo sur le territoire, appelé Plan Vélo local. Ce Plan Vélo local devrait comprendre des aménagements cyclables, des actions de promotion et de sensibilisation à l'usage du vélo et d'autres initiatives permettant le développement de cette mobilité douce dans l'agglomération.

Votre mission

Vous êtes recruté(e) en tant que chargé(e) de mission au sein de l'Agglomération du Grand Villeneuvois pour mettre en place le Plan Vélo local.

Consignes :

1. Évaluer la pertinence de ce Plan Vélo local sur l'Agglomération du Grand Villeneuvois. **(6 points)**

2. Proposer une démarche pour mettre en place les aménagements de voies cyclables du Plan Vélo local. **(7 points)**

3. Présenter un plan de communication pour promouvoir le Plan Vélo local. **(4 points)**

4. Rédiger la fiche action d'une animation s'intégrant dans la stratégie du Plan Vélo local. **(3 points)**

NB : Quelle que soit la réponse apportée à la question 1, vous traiterez les questions suivantes en supposant que le projet est mis en œuvre.

Liste des documents :

Document 1 : Carte et coupe du territoire de Villeneuve-sur-Lot
Document 2 : Les déplacements domicile-travail sur une partie des communes de l'Agglomération du Grand Villeneuvois
Document 3 : Carte du Plan Vélo local de l'Agglomération du Grand Villeneuvois
Document 4 : Présentation de la Communauté d'Agglomération du Grand Villeneuvois
Document 5 : Maison de la Mobilité du Grand Villeneuvois
Document 6 : présentation de Mobilité 47
Document 7 : Diagnostic du projet de Plan Vélo local de l'Agglomération du Grand Villeneuvois
Document 8 : L'État vous aide à adopter le vélo au quotidien
Document 9 : Lancement de l'appel à projets AVELO 2 « Vélo et Territoire »
Document 10 : Avantages et inconvénients des différents aménagements de voies cyclables
Document 11 : État des lieux de l'utilisation des pistes cyclables sur le Grand Villeneuvois
Document 12 : Villeneuve-sur-Lot. Adrien Chaud veut installer le débat avec son plan vélo
Document 13 : Chiffres clés de la mobilité vélo

Les données et les documents sont modifiés pour les nécessités de l'épreuve.

Grille d'évaluation

Capacités évaluées :

C10 - Mobiliser les acquis attendus du technicien supérieur en développement et animation des territoires ruraux pour faire face à une situation professionnelle.

C10.4 - Répondre à une commande professionnelle.

Questions	Critères	Barème
1. Évaluer la pertinence de ce Plan Vélo local sur l'Agglomération du Grand Villeneuvois.	Prise en compte du contexte pour apprécier la pertinence du projet. Mise en évidence des éléments positifs et négatifs. Prise de position argumentée.	**6 points**
2. Proposer une démarche pour mettre en place les aménagements de voies cyclables du Plan Vélo local.	Proposition d'étapes et d'outils. Contextualisation. Démarche claire, cohérente et réaliste. Justification des choix.	**7 points**
3. Présenter un plan de communication pour promouvoir le Plan Vélo local.	Présence et justification d'une cible spécifique. Présence et pertinence d'un outil de communication ou de promotion adapté.	**4 points**
4. Rédiger une fiche action d'une animation s'intégrant dans la stratégie du Plan Vélo local.	Complétude de la fiche action. Pertinence de l'action dans le contexte et la stratégie.	**3 points**

<u>DOCUMENT 1</u> : Carte et coupe du territoire de Villeneuve-sur-Lot

Vue en coupe de l'espace urbain de l'agglomération

Source : document créé pour les besoins de l'épreuve

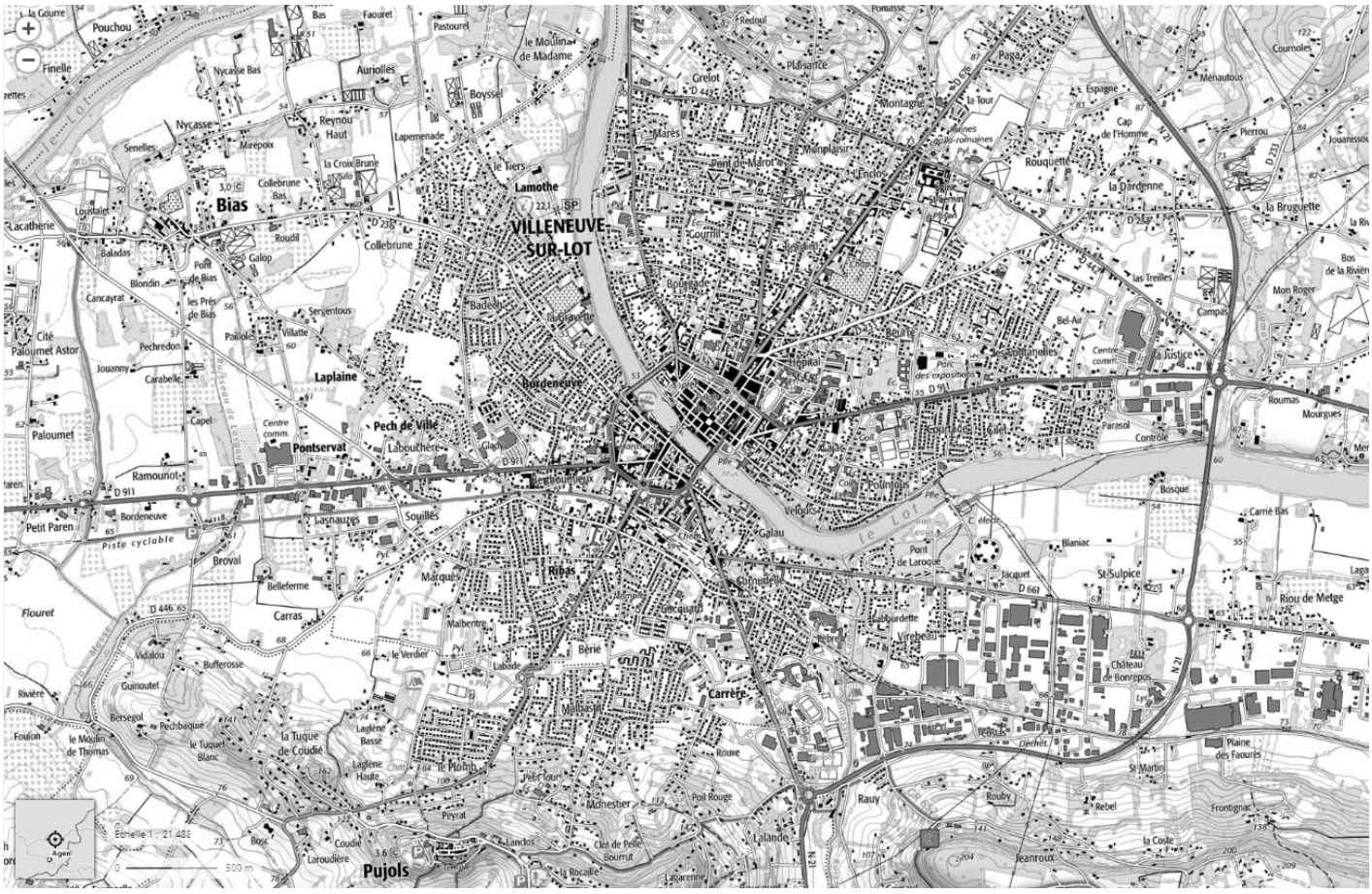

Source : Geoportail, extrait de la carte IGN 1/25000

<u>DOCUMENT 2</u> : Les déplacements domicile-travail sur une partie des communes de l'Agglomération du Grand Villeneuvois

Part des déplacements domicile-travail en voiture en 2018

Source : Observatoire des territoires, INSEE

<u>DOCUMENT 3</u> : Carte du Plan Vélo local de l'Agglomération du Grand Villeneuvois

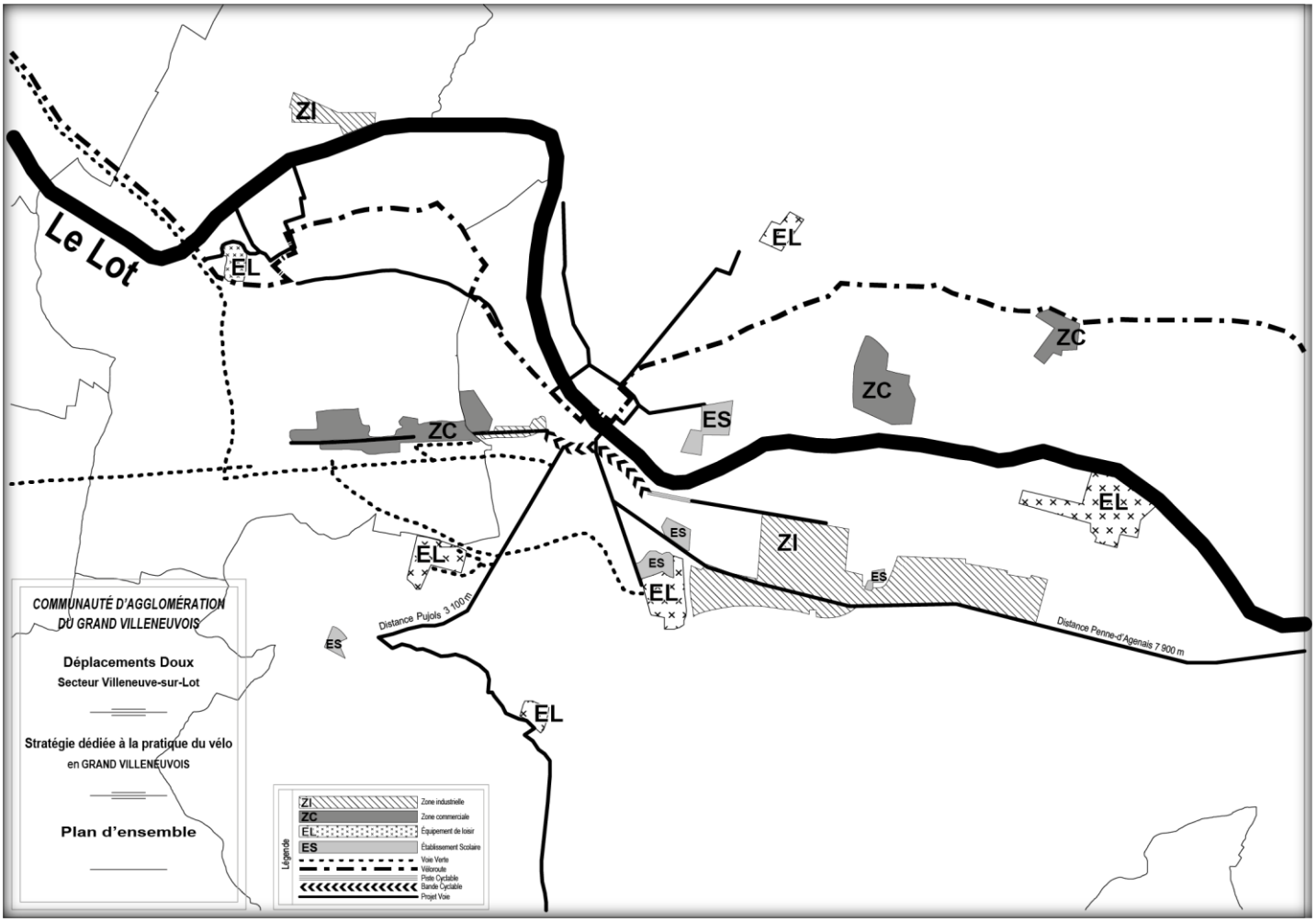

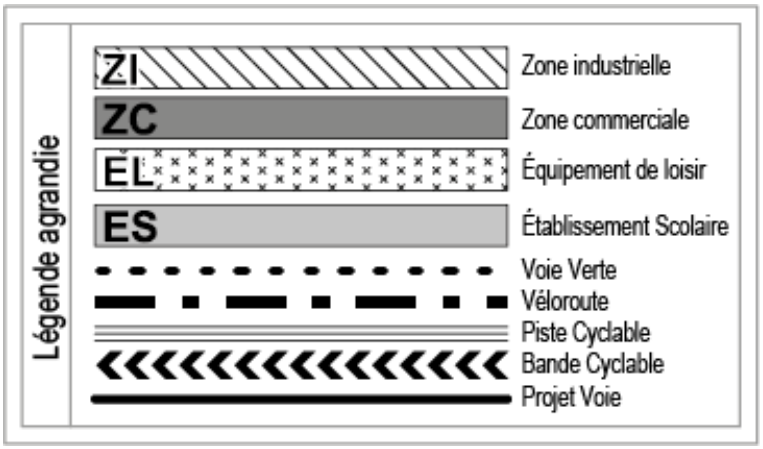

Source : Service urbanisme Communauté d'Agglomération du Grand Villeneuvois (CAGV).

DOCUMENT 4 : Présentation de la Communauté d'Agglomération du Grand Villeneuvois

Le territoire

Le Grand Villeneuvois se situe au cœur du Sud-ouest, entre Bordeaux et Toulouse. Fort de 19 communes, le territoire bénéficie de richesses innombrables telles que les bastides, la vallée du Lot, les côteaux du Roquentin, les villages médiévaux...

Le Grand Villeneuvois c'est le regroupement de 19 Communes : Allez-et-Cazeneuve, Bias, Casseneuil, Cassignas, Castella, Dolmayrac, Fongrave, Hautefage-la-Tour, La Croix Blanche, Laroque-Timbaut, Le Lédat, Monbalen, Pujols, Saint-Antoine de Ficalba, Sainte-Colombe de Villeneuve, Saint Étienne de Fougères, Sainte-Livrade sur Lot, Saint-Robert et Villeneuve-sur-Lot.

Population : 50 265 habitants, dont population active : 26 968

Population urbaine : 30 500 habitants (Bias, Pujols, Villeneuve-sur-Lot)

Superficie : 35 400 hectares.

Densité : 134 hab/km²

Zone de chalandise : 98 000 habitants

Tranches d'âge population totale :

	0-14 ans	15-29 ans	30-44 ans	45-59 ans	60-74 ans	+75 ans
Grand Villeneuvois	16 %	14 %	15,5 %	20 %	20,5 %	14 %
France métropolitaine	17,7 %	17,4 %	18,4 %	19,7 %	17,3 %	9,5 %

L'Agglomération

Aménager le territoire, valoriser le cadre de vie, offrir des services publics de qualité, favoriser l'accès du plus grand nombre à la culture et à la mobilité, contribuer à faire de cet espace un pôle économique compétitif sont autant d'objectifs qui guident l'action de la Communauté d'Agglomération du Grand Villeneuvois.

Mobilité et Transport

L'Agglomération du Grand Villeneuvois a lancé une véritable politique de mobilité afin de prendre en compte de manière cohérente et globale l'ensemble des moyens de déplacement existants : marche, vélo, transports en commun, covoiturage… En effet, ces moyens de déplacement constituent des services essentiels pour les habitants, car ils permettent d'accéder à l'emploi, aux services publics, aux services de santé ou encore d'accéder à certains loisirs…

DOCUMENT 4 (suite et fin)

Cette politique de mobilité permet également de répondre aux enjeux du défi climatique, en limitant l'utilisation de la voiture individuelle, émettrice de gaz à effet de serre.

Concrètement, la politique de mobilité de l'Agglo c'est :

- En partenariat avec la SNCF, la Région et le Département, la création de la Maison de la Mobilité et du pôle de correspondance en plein cœur de ville.
- En partenariat avec la Région et le Département, le renforcement de la Ligne Agen - Villeneuve et la mise en place d'un tarif unique à 2 €.
- Le réseau de transport Elios – 100 % gratuit : lignes de bus principales et secondaires.

- Service Elios à la demande : transport à la demande.

- Service V'élios : mise à disposition de vélos.

- La mise en place de 12 aires de covoiturage sur le territoire.
- L'aménagement de la Voie Verte du Villeneuvois.
- L'aménagement et l'entretien de 133 km de sentiers de randonnée.
- L'élaboration d'un Plan Vélo local dans le cadre de l'appel à projet ADEME « Vélo et territoires ».
- Mise en place d'une aide à l'acquisition d'un vélo électrique de 200 €.

Source : Site internet de la CAGV

https://www.grand-villeneuvois.fr/mobilite-et-transport-17.html

<u>DOCUMENT 5</u> : Maison de la Mobilité du Grand Villeneuvois

Au sein d'un même lieu, les usagers peuvent désormais se renseigner sur l'offre de transports disponible en Grand Villeneuvois, ainsi qu'acheter leurs billets quand cela est nécessaire. :

- Réseau Elios – 100 % gratuit.
- SNCF.
- Vélos V'Elios.

Le service de mise à disposition de vélos V'élios. Pour une durée allant de 3 h à plusieurs jours, venez tester le vélo à la Maison de la Mobilité : vélos standards, pliants ou encore à assistance électrique y sont disponibles.

Venez nous rencontrer à la Maison de la Mobilité ! Tout y est pour se déplacer en Grand Villeneuvois et au-delà.

Maison de la Mobilité
22 rue du Collège
47 300 VILLENEUVE-SUR-LOT
Horaires d'ouverture pour Elios
Du lundi au vendredi, de 9h à 12h30 et de 14h à 18h.

Source : Site internet de la CAGV

https://www.grand-villeneuvois.fr/maison-de-la-mobilite-16.html

DOCUMENT 6 : Présentation de Mobilité 47

En 2015, la création d'une nouvelle association s'est avérée nécessaire pour répondre aux problèmes de mobilité. L'association Mobilité 47, collectif de structures de l'ESS (économie sociale et solidaire) pour la mobilité solidaire et durable en Lot-et-Garonne, a pour objet la mise en place d'actions d'information, d'accompagnement et d'aide à la mobilité au service de l'insertion sociale et professionnelle des demandeurs d'emploi, bénéficiaires du RSA, jeunes de moins de 26 ans, salariés en insertion, etc.

Objectif du site internet de l'association

L'objectif de ce site est de lister et cartographier toutes les solutions et opérateurs de mobilité à l'échelle du département du Lot-et-Garonne, ainsi que de recenser toutes les aides à la mobilité associées. Les solutions et opérateurs de mobilité sont présentés par bassins d'emplois, correspondant aux implantations territoriales des différents partenaires et prescripteurs sociaux (Pôle Emploi, Missions Locales, CMS, CCAS, etc.) :

- Bassin d'emploi Agen/Nérac/Aiguillon (Agenais) ;
- Bassin d'emploi Villeneuve-sur-Lot/Fumel (Villeneuvois) ;
- Bassin d'emploi Marmande/Casteljaloux/Duras (Marmandais).

Source : page d'accueil du site internet plateforme d'appui à la mobilité solidaire et durable en Lot-et-Garonne / https://mobilite47.jimdofree.com

DOCUMENT 7 : Diagnostic du projet de Plan Vélo local de l'Agglomération du Grand Villeneuvois

Villeneuve-sur-Lot est au cœur de l'Agglomération du Grand Villeneuvois. Il s'agit d'une commune urbaine, ce qui engendre des problèmes de circulation, d'engorgement, de pollution sonore et atmosphérique, d'étalement, etc. Le coût du pétrole n'est pas à négliger dans le futur proche. Cette ressource devenant rare, son coût risque d'augmenter. Il est possible de déclarer sur l'avis d'imposition les frais réels concernant le gazole et les trajets.

De plus, l'urbanisation de Villeneuve-sur-Lot se fait sur ses périphéries, ce qui créé un changement urbain, notamment par la création de zones industrielles et de zones commerciales. La commune semble saturée, d'où de nouveaux projets comme le nouveau contournement sud ayant pour but de désengorger le centre et les zones d'activité. Ainsi, à l'est de la ville, cinq zones industrielles regroupent 88 entreprises et emploient 2 064 personnes. Ces zones sont des lieux de déplacements quotidiens d'autant plus importants que les résidences des actifs sont éloignées de leur lieu de travail. Certaines personnes préfèrent faire une coupure le midi et donc cela engendre aussi des allers/retours importants.

* Tableau récapitulatif du nombre d'entreprises :

Zones industrielles	Nombre d'entreprises	Total emplois
Le Roy	13	352
Marché Gare	16	225
La Barbière	30	490
La Boulbène	15	936
Rebel	14	61
Total	88	2 064

Le territoire est aussi fortement doté en établissements scolaires. Villeneuve-sur-Lot concentre ainsi la majorité des collèges et des lycées de l'agglomération.

* Tableau récapitulatif du nombres d'élèves (niveau collèges et lycées) sur Villeneuve-sur-Lot :

	Nombres d'établissements	Effectifs
Collèges	4	2 200
Lycées	3	1 750

Source : Extrait du projet de Plan Vélo du CAGV, document modifié pour l'épreuve

<u>DOCUMENT 8</u> : L'État vous aide à adopter le vélo au quotidien

Plus de pistes pour rouler en toute sécurité

Grâce au plan vélo annoncé en 2018, un fonds de 350 millions d'euros sur sept ans a été créé afin d'aider les collectivités territoriales à construire des pistes cyclables sûres et fiables. 100 M€ supplémentaires sont apportés dans le cadre du plan France Relance. L'objectif : tripler, d'ici 2024, la part du vélo dans les déplacements de tous les jours, en passant de 3 à 9 %.

Pour rendre la pratique du vélo plus sûre, le plan vélo prévoit notamment :

- D'améliorer la visibilité aux passages piétons.
- De généraliser les « sas vélo » aux feux tricolores.
- De développer des voies cyclables à double sens, dans les rues d'une vitesse maximale autorisée de 50 km/h.

L'État vous aide :

- à acheter un vélo électrique :

Le vélo à assistance électrique peut offrir une expérience plus facile et plus confortable. En plus de l'aide proposée par votre collectivité pour l'achat d'un vélo électrique, vous pouvez demander une aide de l'État qui peut aller jusqu'à 200 €. Renseignez-vous auprès de votre commune, département ou région, une aide à l'achat peut vous être proposée.

- à aller au travail en vélo :

Si le vélo fait partie de votre quotidien et que vous l'utilisez pour vous rendre sur votre lieu de travail, vous pouvez bénéficier du « forfait mobilités durables ». Son montant peut atteindre jusqu'à 400 € par an.

- à lutter contre le vol de vélos

Pour beaucoup, le risque de vol est un frein à l'achat d'un vélo. Pour le réduire, des abris à vélo sécurisés seront installés près des gares. 100 millions d'euros du plan France Relance y seront dédiés.

Source : site du ministère de la Transition écologique, plan France Relance

DOCUMENT 9 : Lancement de l'appel à projets AVELO 2 « Vélo et Territoire »

L'ADEME (l'Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie) lance l'appel à projets AVELO 2 pour accompagner les territoires à définir et animer leur politique cyclable. Cet appel à projets lancé dans le cadre du programme AVELO 2 mobilise 25 millions d'euros pour faire du vélo un mode de déplacement du quotidien dans les territoires périurbains et peu denses. AVELO 2 s'inscrit dans la continuité du programme AVELO lancé en 2019 par l'ADEME. Le développement du vélo est au cœur des objectifs du Gouvernement avec un objectif de triplement de la part modale* pour atteindre 9% de l'ensemble des déplacements réalisés à vélo d'ici 2024. À l'horizon 2030, la Stratégie nationale bas-carbone (SNBC) fixe quant à elle une part modale à 12 %. Le vélo est un mode de déplacement particulièrement efficace puisqu'il contribue à l'amélioration de la qualité de l'air, à la santé, à l'attractivité des territoires, à la transition écologique et énergétique, à l'accès à la mobilité pour tous ou encore à l'emploi. C'est également un mode qui possède un potentiel de développement considérable puisque 60 % des trajets domicile-travail de moins de 5 km sont effectués en voiture. Une distance qui peut aisément être parcourue en vélo. 85 % des Français sont à moins de 5 km d'un service public ou d'un mode de transport. La marche est le mode de déplacement le plus performant pour les trajets de moins d'1 km et le vélo pour les trajets de moins de 5 km et davantage avec un vélo à assistance électrique. Enfin, dans le cadre de la crise COVID, le vélo, mode de transport individuel et résilient a également su prouver sa pertinence. Forte de ces constats, de son expérience auprès des collectivités et en adéquation avec sa stratégie Transports et Mobilité, l'ADEME souhaite, via l'appel à projets AVELO 2, soutenir les territoires volontaires pour construire leur politique cyclable et faire du vélo un mode de déplacement du quotidien. Cet appel cible les territoires peu denses, les communes multi-polarisées et les périphéries des agglomérations, car la part modale du vélo dans ces territoires est en recul. Il s'articule autour de 4 axes pour soutenir :

- Axe 1 : la construction d'une stratégie de développement d'aménagements cyclables.
- Axe 2 : l'expérimentation de services vélo.
- Axe 3 : l'animation et la promotion de politiques cyclables intégrées.
- Axe 4 : le recrutement de chargé(e)s de mission vélo au sein des territoires.

AVELO 2 peut prendre en charge jusqu'à 60 % des dépenses de réalisation des Plans Vélo locaux des territoires retenus.

* Par « part modale », on entend la part prise par les différents modes de transports dans la mobilité des grandes villes (voiture, transports publics, vélo, marche).

Source : Site internet de l'ADEME https://presse.ademe.fr/2021/03/lancement-de-lappel-a-projets-avelo2-developper-le-velo-dans-les-territoires.html

<u>DOCUMENT 10</u> : Avantages et inconvénients des différents aménagements de voies cyclables

Pistes	Avantages	Inconvénients	Coûts de création des voies
Voie verte	• Destinée à un public très large. • Multi-usagers. • Sécurisée. • Éclairée.	• Pas utilisée toute l'année (hiver).	150 000 € par km
Piste cyclable	• Moins de pollution. • Moins de circulation sur la route. • Économie de carburant. • Éclairage.	• Partage de la voirie. • Croisement entre route et piste cyclable. • Investissements lourds.	320 000 € par km
Bande cyclable	• Moins de bouchons. • Moins de pollutions. • Rapide à mettre en œuvre.	• Dangereuse. • Non-respect des cyclistes par les automobilistes. • Risques d'accidents.	80 000 € par km

Total des aménagements prévus dans le Plan Vélo local de la CAGV = 22 km dont 4 tronçons principaux :

- Jonction Pujols – Villeneuve-sur-Lot : 3 km
- Jonction Penne – Villeneuve-sur-Lot : 7 km
- Jonction vélo-route – Villeneuve-sur-Lot : 3 km
- Jonction ZI EST – Villeneuve-sur-Lot : 5 km

Source : Extrait du projet de Plan Vélo du CAGV, document modifié pour l'épreuve

<u>DOCUMENT 11</u> : État des lieux de l'utilisation des pistes cyclables sur le Grand Villeneuvois

En 2020, une enquête a été réalisée sur le territoire pour évaluer l'utilisation du vélo par la population locale. 207 salariés sur 2 400 salariés des zones industrielles ont répondu aux questionnaires sur un total de 88 entreprises. 467 élèves du secondaire sur les 3 950 que compte Villeneuve-sur-Lot ont répondu également au questionnaire.

Résultats de l'enquête « salariés des zones industrielles » :

30 % des salariés habitent la commune de Villeneuve-sur-Lot. 70 % résident dans d'autres communes. Ces autres territoires sont en majorité éloignés de 10 à 25 km de Villeneuve-sur-Lot. Les moyens de transport qu'ils utilisent le plus sont la voiture (à 90%). Il n'y a que 5 % des répondants qui utilisent le vélo. Pourtant, leurs entreprises disposent d'une salle pour pouvoir se changer et d'une douche. Ils répondent oui à 77 % pour la mise à disposition d'un local ou emplacement à vélo sécurisé dans leur entreprise. Les raisons invoquées à l'utilisation de leur voiture sont : la rapidité (70 %), la praticité (35 %), la protection des intempéries (30 %). Et les inconvénients sont : le coût (72 %) et les embouteillages (27 %). 55 % des enquêtés répondent NON à l'utilisation d'un vélo pour leur déplacement domicile-travail.

Résultats de l'enquête « scolaires » :

467 répondants, équilibre entre filles et garçons. La majorité des élèves enquêtés habitent Villeneuve-sur-Lot ou à moins de 10 km de Villeneuve-sur-Lot. Le temps de trajet pour se rendre à l'école est de 10 à 30 mn, principalement en voiture (45 %) en bus de ville (25 %) et bus de ramassage scolaire (20 %). 425 d'entre eux possèdent néanmoins un vélo. L'utilisation du vélo est surtout destinée à la promenade et aux loisirs. 2 avantages majeurs ressortent quant à la pratique du vélo : le respect de l'environnement (conscience écologique) et la pratique personnelle sportive.

Les inconvénients quant à eux sont la fatigue engendrée par la distance domicile/école et les contraintes météorologiques.

La plupart des élèves sont prêts à parcourir environ 10 km. En général, ils n'utilisent pas le vélo car leur domicile est trop éloigné de leur établissement avec un trajet non sécurisé. Les établissements scolaires sont tous équipés d'aménagements tels qu'un garage à vélos. Une remarque récurrente dans l'enquête est le manque d'aménagements sur le trajet vers les établissements scolaires (piste cyclable, bande cyclable, parcours sécurisé...).

Source : Extrait du projet de Plan Vélo du CAGV, document modifié pour l'épreuve

<u>DOCUMENT 12</u> : Villeneuve-sur-Lot. Adrien Chaud veut installer le débat avec son plan vélo

Adrien Chaud présente le plan réseau cyclable villeneuvois existant et son futur réseau cyclable.

Photo DDM, J.F.

Adrien Chaud est Lédatais. Il est actuellement en seconde année de licence de mathématiques à l'université de Bordeaux. Pendant plusieurs semaines, il a travaillé sur un plan d'actions pour de meilleurs aménagements cyclables à Villeneuve-sur-Lot afin de remédier aux nombreux problèmes quotidiens que peuvent rencontrer les cyclistes villeneuvois et de pouvoir encourager l'usage du vélo pour les trajets quotidiens, notamment domicile-travail, au sein de l'agglomération. « À Bordeaux, il y a beaucoup d'aménagements cyclables, souligne-t-il. Lorsque j'étais au lycée Georges-Leygues, je faisais souvent le trajet entre Le Lédat et le lycée et vice-versa à vélo. Cela m'a motivé depuis trois mois pour faire bouger les lignes. J'ai parcouru tout Villeneuve-sur-Lot à vélo. Il y a eu des choses qui ont été faites, la voie verte ou le long de la rocade, mais pour le tourisme ». Adrien Chaud a cartographié l'intégralité des aménagements cyclables existants de la ville, de la voie verte aux pistes cyclables de l'avenue de Bias ou au barrage hydroélectrique. Il a ensuite élaboré un plan d'actions pour améliorer la part modale du vélo à Villeneuve-sur-Lot. Adrien Chaud a élaboré son plan vélo en cinq points, « des éléments peu chers mais nécessaires (stationnement, jalonnement) aux aménagements cyclables sur les artères qui coûteront cher mais qui seraient à intégrer dans le cadre des réfections des rues ». Ce qui pourrait être fait rapidement, c'est le centre-ville, qui est en zone 30 km/h, c'est le double sens cyclable et l'on mettrait « sauf vélo » pour les sens interdits. L'on pourrait aussi poser soit des bandes cyclables, soit des pistes cyclables sur toutes les avenues, etc. ». Dans son plan, Adrien souhaite que des panneaux soient apposés aux feux rouges afin que les cyclistes puissent passer, tout en respectant les passages piétons et les véhicules venant sur la gauche… « Villeneuve a un grand potentiel. C'est une ville qui est presque plate. 90 % des déplacements se font dans la ville en voiture. C'est là où le vélo a toute son utilité. C'est bon pour la santé. Il y a aussi un enjeu socio-économique ».

Source : Site internet du quotidien régional La dépêche du Midi
https://www.ladepeche.fr/2019/12/26/adrien-chaud-veut-installer-le-debat-avec-son-plan-velo,8626948.php

DOCUMENT 13 : Chiffres clés de la mobilité vélo en France métropolitaine

Quelques chiffres :

- 93 % : c'est le nombre de Français qui font le trajet domicile-travail seuls à bord de leur voiture.
- 2 millions : deux millions d'urbains utilisent régulièrement leur vélo pour aller travailler.
- 3 % : la part de la bicyclette dans les déplacements ne dépasse pas 3 % en France (en hiver).
- 3 km : en France, 50 % des trajets urbains en voiture font moins de 3 km (ce qui occasionne une surconsommation de carburant supérieure à 50 %). Or il ne faut qu'un quart d'heure pour faire 3 km à vélo.
- 15 km/h : jusqu'à 6 km de déplacement, le vélo est plus rapide que la voiture : un cycliste roule en moyenne à 15 km/h en ville contre 14 km/h pour une voiture.
- 8 km : la moitié des salariés travaille à moins de 8 km de son domicile.
- 15 € : le coût moyen mensuel d'un vélo.
- 10 : 1 place de stationnement voiture, c'est 10 places de stationnement vélo.
- 700 kg de CO2 : 10 km de vélo tous les jours évitent le rejet, de 700 kg de CO2 par an, par l'usage d'une voiture.
- 30 mn : selon l'OMS il suffirait de 30 minutes d'exercice par jour, soit 150 minutes / semaine, pour rester en bonne santé, soit 8 km de trajet en vélo.
- 5,6 milliards d'euros : c'est l'impact d'économies annuelles sur la santé de la pratique actuelle du vélo en France.

Source : Site internet de la Fédération Française des Usagers de la Bicyclette, www.fubicy.fr